

LE 846® OLIOFIX®



Spécial **HARICOT**

LE846® pour répondre aux CONTEXTE

Challenges
techniques

**Maintenir
l'EFFICACITE**
Moins de matières
actives disponibles

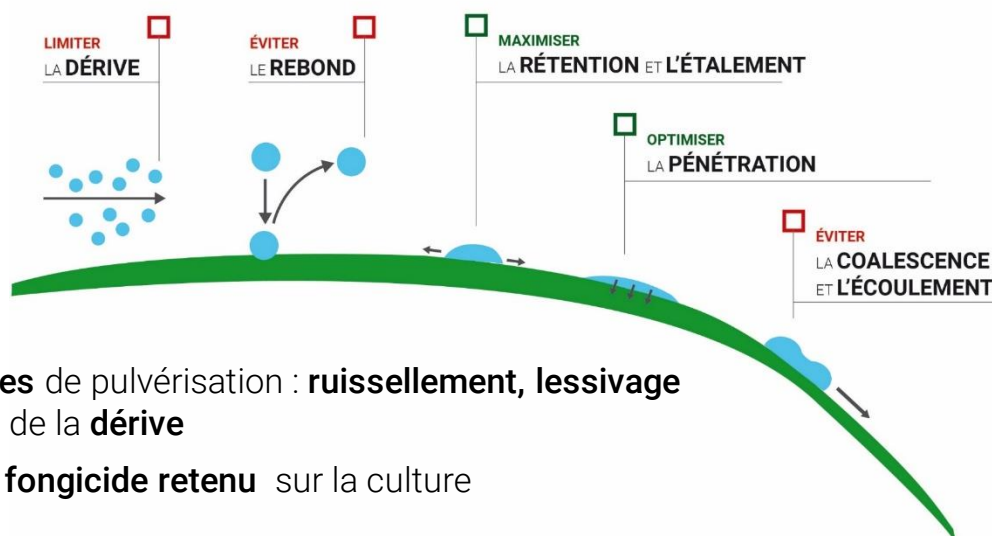
Amélioration des
pratiques

**Limiter IMPACT
Environnemental**
Dérive
Arrêté riverain,...

Attentes sociétales

**Répondre aux enjeux
actuels**
HVE, cahiers des
charges, baisse phytos,
IFT, Ecophyto, ...

LE846® : L'adjuvant qui booste vos Fongicides



[**diminue les pertes** de pulvérisation : **ruissellement, lessivage** et **forte limitation** de la **dérive**

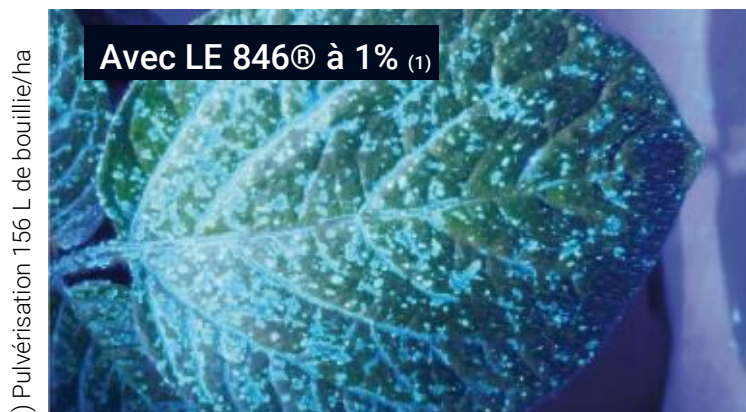
[un maximum de **fongicide retenu** sur la culture

LE846® : la THIXOTROPIE en images

Sans LE 846® à 1% (1)



Avec LE 846® à 1% (1)



(1) Pulvérisation 156 L de bouillie/ha

Dose homologuée et préconisée LE 846® : 1 % du volume de bouillie (3 L/Ha maximum).

À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

LE846® est EFFICACE :

[Renforce l'efficacité du LUNA S. de + 15 % (Synthèse pluriannuelle UNILET)

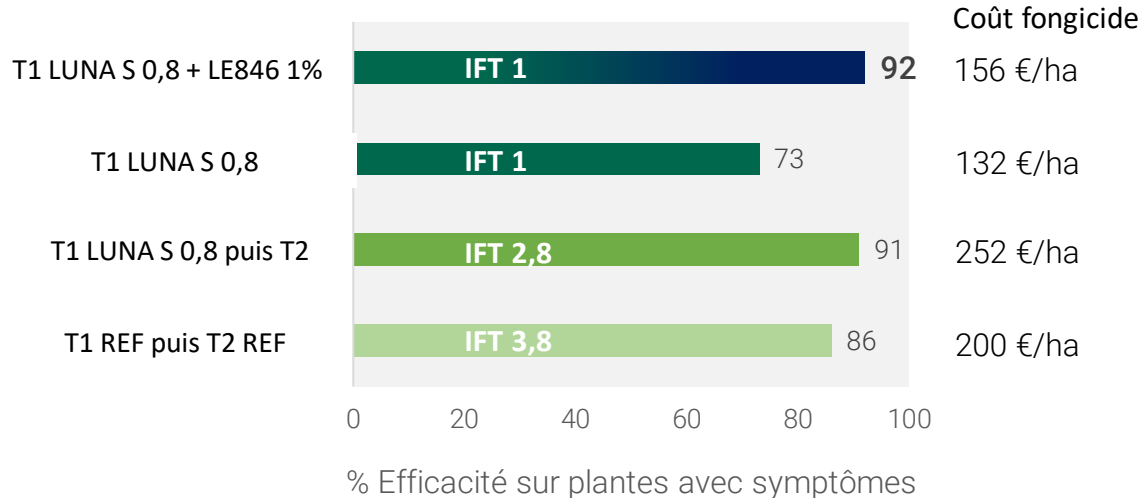
[Amélioration persistance d'action (Essai UNILET 2017)

T+28 J : efficacité LUNA S + LE 846 équivalent à LUNA S

T+34 J : efficacité LUNA S + LE 846 améliorée de + 8 % vs LUNA S

LE 846® est RENTABLE et permet de BAISSER LES IFT

Essai Sclerotinia Haricot – UNILET 2019



[diminue les coûts de protection en réduisant le nombre de passages

**DE SANGOSSE**
Leader Français des BioSolutions

#PositiveProduction®

LE 846® - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants / OLIOfIX® - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants
 P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large
 DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire: FR 57 300 163 896
 Bonnel - CS10005-47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax: 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.
 Février 2021 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.
 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>
LUNA SENSATION® - AMM n° 2130152 - Fluopyram 250 g/l Trifloxystrobine 250 g/l - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : BAYER. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la trifloxystrobine plus d'une fois par an à la dose maximale d'application de 200 g s.a./ha sur haricots. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de résistances au fluopyram et à la trifloxystrobine, le nombre d'applications de ce produit est limité à 2 applications maximum par campagne sur vigne toutes maladies confondues, du fait de l'oidium de la vigne. SPe7 Pour protéger les oiseaux frugivores, ne pas appliquer après le stade BBCH 69 (fin de floraison) pour les usages « framboisier » et « cassissier ». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

**LE 846®**

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement**LUNA SENSATION®**

ATTENTION

H302 Nocif en cas d'ingestion.**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**EUH208** Contient de la trifloxystrobine. Peut produire une réaction allergique.**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.